

PREFET DU TARN

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE
Bureau de l'environnement et des affaires foncières

Albi, le **24 AOUT 2017**

Affaire suivie par Vincent KLAWSKI
Tél. : 05 63 45 61 58
Mail : vincent.klawinski@tarn.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE - TRIFYL Labessière-Candeil

Compte-rendu de la séance du jeudi 8 juin 2017 à 15h00

-=0=-

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Laurent GANDRA-MORENO, secrétaire général de la préfecture du Tarn.

Membres présents

Collège des représentants des services de l'Etat

- Monsieur Francis AUGÉ, représentant M. le chef de l'unité inter-départementale Tarn-Aveyron de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Bernard BACABE, conseiller départemental du canton de Graulhet
- Monsieur Francis MONSARRAT, maire de Labessière-Candeil
- Monsieur Gilbert VERNHES, maire de Montdragon

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

- Monsieur Bernard BIRBES, président de l'association « AIDE »

Collège des représentants de l'exploitant

- Monsieur Michel VIDAL
- Monsieur John DODDS
- Monsieur Jean-Louis GAU

Collège des représentants des salariés

- Monsieur Etienne CAYREL
- Monsieur Mathieu THOMAS
- Monsieur Dominique ROS

Assistaient également à la réunion Monsieur Stéphane BRIARD, salarié de TRIFYL, Madame Nadine LAUBERTON, membre de l'association « AIDE » et Madame Marie-Annick CLERMONT, chef du bureau de l'environnement et des affaires foncières de la préfecture.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h10.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- Bilan d'activité 2016.
- Bilan de l'inspection des installations classées.
- Présentation des travaux d'aménagement des nouveaux casiers.

Le secrétaire général soumet également à l'approbation de la commission le compte-rendu de la précédente commission en date du 7 octobre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – Bilan d'activité 2016

Présentation par M. Etienne CAYREL.

Présentation du site

Le site s'étend sur une surface de 60 ha. Le contrôle des déchets entrants est effectué dès l'entrée dans le site (passage sur pont bascule, contrôle visuel et contrôle de la radioactivité). Le tonnage autorisé est de 180 000 tonnes/an. Le principe bioréacteur est basé sur une construction de casiers étanches (barrière passive et barrière active) accueillant les déchets. L'activation de la dégradation des déchets se fait par une recirculation des lixiviats. Le captage du biogaz permet une valorisation énergétique.

En 2016, le casier 11/12 a été refermé et le casier 13/14 est exploité depuis juin 2016.

Travaux menés en 2016

La fermeture du casier 11/12 a nécessité :

- la pose de drains intermédiaires de captage de biogaz,
- des travaux de couverture finale du casier,
- la mise en place des puits de captage de biogaz et du réseau,
- la mise en place des réseaux de réinjection des lixiviats.

Statistiques 2016

Le site a réceptionné 179 290 tonnes de déchets composés d'ordures ménagères ainsi que de tout-venant.

L'électricité vendue représente 19,8 millions de kWh en 2016 soit l'équivalent de la consommation de 7000 foyers (contre 16,85 millions de kWh en 2014).

Incidents

Il y a eu 5 alertes relatives à la radioactivité en 2016 dont deux n'ont pas nécessité d'intervention particulière (isolement de 1 à 2 jours). Pour les autres, un déchet contenait de l'iode 131 utilisé en milieu médical et un autre contenait du gallium 67 ; un stockage en fût plombé pour une période de 40 à 90 jours a été nécessaire. Enfin, une ancienne fontaine à radium a été stockée en fût plombé puis enlevée par une société spécialisée.

Cogénération

La puissance installée est de 3,6 MW de puissance électrique, permettant de valoriser la totalité du biogaz produit.

Une partie de la chaleur des moteurs sert à chauffer le siège social et à alimenter un box de séchage du bois, mis en service en 2016. Le rendement électrique moyen est de 38 %. Deux torchères de secours sont prêtes à démarrer en cas d'indisponibilité de la centrale.

Biométhane carburant

En 2016, il a été produit 34,7 tonnes de biométhane carburant. La capacité de production est de 35 Nm³/h de biométhane, alimentant 2 PL, 15 VL et 1 chariot élévateur.

Hydrogène

La production d'hydrogène a été arrêtée en 2015, et a repris début 2016. L'hydrogène est comprimé et distribué à un véhicule électrique, disposant d'une autonomie de 300 km.

Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

Les matériaux sont montés en remblais et l'aménagement paysager se fait progressivement avec de la terre végétale. En 2016, cette installation a reçu 5304 tonnes de matériaux provenant essentiellement de 17 déchèteries TRIFYL.

Plate-forme bois

Elle est découpée en 3 zones :

- une aire de stockage de produits à l'air libre pour les bois bruts,
- une aire de manœuvre, chargement, broyage, criblage,
- un hangar de stockage dédié aux produits finis.

En 2016, environ 6 000 tonnes ont transité par la plate-forme. Un système qualité permet dorénavant la sortie du statut de déchets des broyats d'emballage en bois, qui sont récupérés par deux chaufferies locales.

Risque incendie

Afin de maîtriser ce risque, TRIFYL procède à un entretien régulier des espaces verts. Le site dispose de deux réserves incendie d'une capacité de 240 m³ chacune et d'une installation de pompage avec un groupe électrogène. Une réserve incendie de 120 m³ est également située à proximité du bâtiment administratif. Des exercices réguliers sont effectués. En 2016, 4 départs d'incendie de déchets ont été recensés sans impact sur les casiers, et maîtrisés en interne. 3 incidents plus sérieux ont eu lieu : un incendie sur la plate-forme bois, un début de combustion de marc de plantes (le stockage a cessé en attendant des garanties de sécurité) et un début d'incendie dans l'unité de dépotage, suite au déversement d'une benne de tout-venant.

Episodes venteux

Le site dispose d'un abonnement Météo France pour la gestion des alertes. Lors des périodes venteuses, TRIFYL procède à l'encollage de la surface libre, à la fermeture des casiers et détourne les déchets dans la fosse du bâtiment de dépotage. Une équipe intervient pour ramasser les envols à l'intérieur et aux abords du site (26 campagnes en 2016). Le site a connu 12 jours de fermeture en 2016 en raison de vents supérieurs à 50 km/h.

Nuisibles

Pour les milans noirs et les goélands, un dispositif sonore d'effarouchement est utilisé en cas de besoin (canon à gaz et haut-parleur diffusant des cris d'oiseaux). Le fauconnier qui intervenait sur le site a quitté la région.

Odeurs

Un programme est mené depuis 2014 avec le soutien des riverains volontaires. Des différentes solutions testées, le choix s'est porté sur les rampes de brumisation, qui présentaient les résultats les plus encourageants. Les rampes ont été mises en place en décembre 2016 en limite de site, au plus près des riverains. Les dosages seront affinés en 2017.

Contrôle des rejets

Les rejets des eaux pluviales et des eaux souterraines sont contrôlés trimestriellement. Globalement, il n'y a pas eu de non-conformité, seulement quelques dépassements légers sur la DCO et l'azote.

Les eaux souterraines sont contrôlées trimestriellement par des prélèvements dans les 4 piézomètres (2 « amont » et 2 « aval »). En raison des travaux de l'extension, un piézomètre a dû être détruit et remplacé. Il n'y a pas d'évolution significative de la qualité des eaux souterraines.

Lixiviats

En 2016, 5 538 m³ de lixiviats ont été injectés dans les casiers. Les lixiviats excédentaires ont été traités par la STEP de Graulhet (12 243 m³ en 2016).

Rejets atmosphériques (moteurs)

Le contrôle annuel des rejets atmosphériques démontre qu'ils sont conformes à la réglementation.

Hygiène et sécurité

Un conseiller de prévention, des secouristes et des agents de prévention sont présents sur le site. Tous les nouveaux agents reçoivent un accueil « sécurité ». Une surveillance médicale annuelle est réalisée. Les accidents du travail sont analysés. Un chef de quai assure le respect des consignes de sécurité sur les quais de vidage. Le site est gardé en dehors des heures d'ouverture.

M. BIRBES souhaite connaître l'identité du fauconnier qui intervenait sur le site.

M. CAYREL lui indique qu'il s'agissait de M. Joël ROEHRIG.

M. BIRBES informe qu'un autre fauconnier est présent sur la commune de Carlus.

M. CAYREL souligne que les oiseaux s'étaient habitués à l'intervention du fauconnier, mais que l'effet était malgré tout significatif sur les goélands.

2 – Bilan de l'inspection des installations classées

M. AUGÉ de la DREAL prend la parole.

Le site est visité annuellement, par thème : eau, air, déchets ou actualités du site. Ces inspections s'appuient sur le référentiel du Code de l'environnement, des arrêtés ministériels encadrant les activités concernées, et des arrêtés préfectoraux autorisant ces activités.

La visite d'inspection du 31 mai 2016 a porté sur le renouvellement des garanties financières, la gestion des déchets produits sur le site, les retours sur incendie, l'auto-surveillance, les règles d'exploitation et leur suivi.

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée. Quatre non-conformités ont concerné notamment des mesures défectueuses sur des fonds de casier, le non respect de la fréquence d'analyse d'eau du ruisseau à proximité. Douze observations ont également été formulées, dont la demande de baisse de production de lixiviat sur le site, ou le justificatif des actions engagées.

La visite d'inspection du 18 mai 2017 a permis de constater que les non-conformités relevées en 2016 ont été traitées, ainsi que la plupart des observations. Trois nouvelles non-conformités sont rapportées, mais ne sont pas bloquantes pour la mise en place des nouveaux casiers.

M. DODDS demande pourquoi la quantité de lixiviat produite est préoccupante si elle est inférieure à la capacité de la station d'épuration de Graulhet.

M. AUGÉ répond qu'il existe un déséquilibre entre la quantité réellement produite et celle attendue par l'analyse du bilan hydrique, ce qui traduit un dysfonctionnement : possibles entrées d'eau, mauvaise étanchéité... Cela induit pour l'exploitant une gestion plus importante des lixiviats à long terme. Des améliorations sont à apporter, dans la perspective du traitement des lixiviats sur place fin 2019. Leur production devrait se situer entre 6 000 et 9 000 m³, alors qu'elle est actuellement d'environ 19 000 m³.

M. CAYREL conteste le système de comptage employé pour contrôler la quantité de lixiviat, indiquant qu'il ne faut pas additionner directement les volumes envoyés à la STEP de Graulhet et les volumes recirculés.

M. AUGÉ indique que l'écart entre la production théorique et la production actuelle est constant. Une attention particulière devra être portée à la couverture et au réaménagement des nouveaux casiers.

3 – Travaux d'extension

M. CAYREL indique qu'une nouvelle autorisation d'exploiter a été délivrée le 4 avril 2016 pour une durée de 15 ans, assortie d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Une capacité de stockage de 200 000 tonnes avait initialement été demandée par l'exploitant. Une capacité de stockage de 180 000 tonnes est accordée jusqu'en 2019, pour ensuite être réduite à 112 000 tonnes en 2020, puis 80 000 tonnes en 2025.

M. CAYREL présente sur carte la localisation des 18 nouveaux casiers. Les travaux concernent la démolition d'un bâtiment, du défrichement, ainsi que la construction des casiers et digues. Les casiers comprennent une barrière passive en argile retravaillé et deux couches de géomembranes. Une zone technique au sud du site est composée d'une station de traitement des eaux et du bâtiment de stockage des lixiviats. Chaque casier est équipé de drains. Des filets pare-vent sont installés et des mesures paysagères prises.

Le chantier est suivi en permanence par le cabinet EODD. Les barrières passives et actives sont contrôlées par l'entreprise réalisant les travaux, la société RAZEL BEC, ainsi que par un bureau d'études, le groupement EODD – ALIOS. Le chantier est également suivi par un écologue.

L'arrêté autorisant la destruction d'espèces protégées préconise un plan de gestion de compensation sur trente ans, comportant la création de zones humides, la mise en place d'une butte à guêpier, la gestion de pelouses sèches, la création d'un îlot de vieillissement d'arbres, ainsi que la mise en place de nichoirs, en concertation avec la LPO.

M. CAYREL estime que cette extension de l'installation commencera à fonctionner en juillet 2017, lorsque les anciens casiers seront pleins.

A la question de M. BIRBES qui souhaite connaître la durée de vie de ces nouveaux casiers, M. CAYREL répond que l'estimation est de quatre ans.

M. BIRBES demande si cette estimation prendra en compte l'apport des déchets provenant de l'Aveyron.

M. CAYREL indique que le contrat avec l'Aveyron se termine en décembre 2020.

A la question du devenir des déchets provenant de l'Aveyron, M. AUGÉ précise qu'un projet local est en cours d'étude. A noter que les plans départementaux d'élimination des déchets sont remplacés par un plan régional et que la région Occitanie est en surcapacité de stockage. La solution consiste à valoriser les déchets à la source.

M. BIRBES interroge M. CAYREL sur la localisation de l'extension du site après 2021.

M. AUGÉ et M. CAYREL lui répondent qu'elle se situera à l'intérieur du périmètre de Trifyl pour les quinze ans à venir. La capacité physique de l'extension s'élève à trois millions de tonnes de déchets.

M. BIRBES souhaite connaître l'état d'avancement du projet de l'usine de réduction de déchets.

M. VIDAL indique qu'il y a deux ans, le projet portait sur une usine de traitement. La loi de transition énergétique pour la croissance verte confirme que le projet continuera. De nouvelles dispositions réglementaires sont également à prendre en compte, rendant la réflexion plus globale pour 2021. Une commission a été créée pour étudier les objectifs à atteindre.

M. BIRBES interroge sur la possibilité de la création d'une usine thermique ou d'un incinérateur.

M. VIDAL lui répond que le choix se portera sûrement sur la méthanisation. Des pistes de réflexion sur le biogaz, le combustible solide de récupération (CSR), le méthane, le compost sont également envisagées. L'objectif est d'atteindre 20% d'enfouissement. Après concertation avec les collectivités locales, le cahier des charges du projet sera déposé en septembre 2017, pour un démarrage prévu en 2024.

M. CAYREL indique que les biodéchets pourraient être gérés par les particuliers, ou collectés par les agglomérations par exemple. Les résultats variant, l'avenir des biodéchets reste incertain. Les marchés sont encore à mettre en œuvre, avec une volonté forte de sécurité juridique.

Le secrétaire général précise que les problématiques concernant les citoyens ainsi que la collecte dépassent la compétence de Trifyl et peuvent influencer sur le calendrier de la mise en service du projet.

Mme LAUBERTON évoque la différence entre les zones urbaines et rurales au sujet des moyens de collecte, plus propices en zone rurale à un meilleur tri.

M. BACABE souhaite savoir s'il existe des différences entre régions à ce sujet.

M. CAYREL répond que des disparités existent, dépendant des différences de mentalités, de moyens.

Le secrétaire général évoque la difficulté de trier tous les déchets en usine, et la nécessité de le faire à la source.

M. AUGÉ ajoute qu'une phase de transition sera indispensable au changement des mentalités, notamment au sujet des biodéchets.

M. CAYREL précise que 6 000 tonnes de biodéchets sont prévues annuellement. L'existence de taxes incitatives dans d'autres départements est également évoquée..

Le secrétaire général revient sur l'augmentation des tarifs et des contraintes pour les usagers, conduisant à une certaine incompréhension de leur part.

M. VIDAL indique que Trifyl pratique déjà une communication et une tarification incitative, notamment à l'égard des collectivités.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 16h45.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général



Laurent GANDRA-MORENO